

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: codex@fao.org - www.codexalimentarius.org

Points 3 et 4 de l'ordre du jour

GP/31 CRD/05

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITÉ DU CODEX SUR LES PRINCIPES GÉNÉRAUX

Trente et unième session

Bordeaux, France, 11-15 mars 2019

(Observations du Maroc)

MAROC

Point 3 de l'ordre du jour : Orientations sur les procédures pour les comités travaillant par correspondance :

Le Maroc soutient les recommandations formulées au niveau du document de travail CX/GP 19/31/3 notamment :

- Cesser d'avoir recours à des comités travaillant par correspondance pour exécuter des travaux d'élaboration de normes et de mettre fin au projet pilote du Comité sur les sucres ;
- Privilégier la révision des Lignes directrices sur les groupes de travail électroniques à l'instauration de nouvelles procédures relatives au travail par correspondance.

Point 4 de l'ordre du jour : Utilisation d'exemples dans les normes Codex :

Le Maroc est d'avis que l'utilisation d'exemples peut se faire dans le but de rendre les textes du Codex plus compréhensibles par les utilisateurs, cependant ces exemples ne doivent pas figurer dans les textes du Codex adoptés (c'est-à-dire après la 8^{ème} étape de la procédure du Codex). Si nécessaire, ces exemples peuvent figurer dans un document d'information qui doit être clairement déclaré en tant que tel.